

# Corbeil-Essonnes : le parquet requiert le renvoi en correctionnelle de Jean-Pierre Bechter

Île-de-France & Oise > Essonne | Sébastien Morelli | 28 février 2019, 19h12



Corbeil-Essonnes. Le maire, Jean-Pierre Bechter, conteste les faits dont il est accusé. LP/S.M.

## **Le Parquet national financier vient de demander le renvoi devant un tribunal du maire et de cinq autres personnes dans l'affaire dite des « achats de voix » lors des municipales en 2009 et 2010.**

Dix ans après les faits, le parquet national financier (PNF) vient de rendre ses réquisitions dans l'affaire dite des « achats de voix » à Corbeil-Essonnes lors des municipales de 2009 et 2010. Après une instruction fleuve, les magistrats demandent, dans un long document de 150 pages, le renvoi en correctionnelle du maire, Jean-Pierre Bechter (SE), pour recel d'achat de voix et financement illicite de ces campagnes électorales. Le PNF demande également le renvoi de cinq autres personnes. Les poursuites contre le principal intéressé, Serge Dassault, sont éteintes, le sénateur étant décédé le 28 mai 2018.

L'affaire commence en 2008. L'élection de Serge Dassault à la mairie de Corbeil est invalidée par le Conseil d'État pour des dons d'argent lors de la campagne. Le milliardaire pousse alors son bras droit, Jean-Pierre Bechter, à se présenter en 2009. Ce dernier remporte le scrutin, à

nouveau annulé par le Conseil d'Etat car le candidat a fait figurer le nom de Serge Dassault sur les bulletins de vote. Il est finalement élu maire l'année suivante.

**« Ce renvoi est invraisemblable »**

Mais plusieurs témoins se mettent à dénoncer un système mis en place dans les quartiers de Corbeil afin d'acheter des voix lors des élections. Il est question de plusieurs millions d'euros distribués. « Je n'ai jamais acheté une seule voix. J'ai donné de l'argent pour que les gens travaillent, se débrouillent. J'ai été mis en examen parce que des gens ont menti », se défendait l'industriel.

Pour Jean-Pierre Bechter, « ce renvoi est invraisemblable ». Dans son réquisitoire, le PNF estime à 6,4 M€ en 2009 et plus de 10 M€ en 2010, les fonds non déclarés versés pour les élections. « C'est délirant, se défend le maire. C'est plus que pour la campagne de certains candidats à l'élection présidentielle. Je n'ai jamais été condamné sur mes comptes de campagnes, et j'en ai fait cinq en 2009, 2010 et 2014 pour la mairie de Corbeil, en 2015 et 2017 pour le conseil départemental. L'Etat m'a toujours remboursé. Je contesterai tout à chaque étape de la procédure et je le prouverai », promet-il.

Bruno Piriou (DVG), conseiller municipal d'opposition et partie civile dans ce dossier, se réjouit des réquisitions du PNF. « Dix ans après les faits, les conditions sont enfin réunies pour que justice soit rendue sur ces faits qui ont empoisonné la vie des Corbeil-Essonnois. Il était temps. J'espère que cela permettra de tourner la page et de se tourner vers l'avenir. »